



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 26 JUIN 2019

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Paris, le 3 juin 2019 - Les actionnaires de la société ARTEA sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 26 juin 2019, à 18 heures, au 52 avenue Georges Clémenceau 78110 Le Vésinet.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 20 mai 2019 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 5 juin 2019.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au lieu de la direction administrative de la société (*52 avenue Georges Clémenceau, 78110 Le Vésinet*) pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Tous ces documents sont également publiés sur le site internet de la société <http://www.groupe-artea.fr>.